

Objet : Taxe d'apprentissage 2022 sur les salaires de 2021

Madame, Monsieur,

Le Collège Pierre Norange est habilité à percevoir la Taxe d'Apprentissage grâce à la présence de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA).

Laissez-moi vous présenter dans un premier temps le collège puis la Segpa.

Depuis septembre 2019, le Collège Pierre Norange, établissement en Education Prioritaire REP +, est labellisé « Cité Educative ». A ce titre, un des axes prioritaires est de permettre aux jeunes de faire évoluer les représentations des filières professionnelles, par le biais d'actions conjointes avec les acteurs économiques et de formation professionnelle du bassin nazairien. De nombreuses actions ont ainsi été mises en place, telles qu'une micro-entreprise dans le cadre d'« *Entreprendre pour Apprendre* », en partenariat avec le MEDEF, ou encore un module de formation en lien avec FACE Atlantique... La SEGPA du collège Pierre Norange s'inscrit totalement dans ces démarches.

La SEGPA a la volonté d'améliorer les conditions de sa formation professionnelle (deux ateliers : **Hygiène Alimentation Services – HAS** et **Espace Rural et Environnement – ERE**) et vise à faire évoluer les représentations des élèves en difficulté, issus de catégories socio-professionnelles particulièrement touchées par la précarité, en ouvrant vers d'autres formations professionnelles méconnues des élèves.

Leur permettre de découvrir des métiers présents dans le bassin d'emploi nazairien est un des axes prépondérants du travail sur l'orientation réalisé en Segpa.

Par les stages en milieu professionnel, des visites d'entreprises, des rencontres avec des professionnels, des participations à des actions variées (comme le « *Parcours industrie* » proposé par l'UIMM, l'animation autour des métiers de l'industrie agro-alimentaire...), tout est mis en place pour contribuer à **ouvrir au maximum les représentations des élèves sur les différents métiers** et tenter de casser le déterminisme social.

Comme chaque année, les fonds recueillis par la collecte de la taxe d'apprentissage permettront à l'établissement de poursuivre sa démarche de développement de qualité des ateliers, de renouveler les équipements pour permettre aux élèves de travailler suivant des modalités plus proches de celles du monde professionnel, ainsi que d'organiser des transports

pour visiter différentes entreprises.

La réussite de nos élèves, qui poursuivent leur formation en préparant un CAP et, pour certains, un Bac Professionnel, témoigne du bien fondé de notre travail collaboratif.

Vous trouverez au dos de ce document toutes les coordonnées nécessaires pour le versement de la Taxe d'apprentissage.

L'équipe éducative et les élèves vous remercient par avance de votre aide et vous prient de croire, Madame, Monsieur, en notre considération distinguée.

La Directrice de la SEGPA,

Sophie AVEDESSIAN



Dossier suivi par :
Sophie AVEDESSIAN
Directrice Adjointe

☎ 02 51 76 60 34
Sophie.Avedissian@ac-nantes.fr

Collège P. NORANGE
66 route de la Trébale
44600 St Nazaire
ce.0441613p@ac-nantes.fr

☎ 02 51 76 60 30



Taxe d'apprentissage

Bordereau de versement du solde de 13%

Art L6241 du Code du Travail

Avec la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, dite « Loi Avenir », le calcul et le versement de la taxe d'apprentissage évoluent.



Votre entreprise :

Raison Sociale :

Personne à contacter :

Téléphone : Email :

Adresse :

Code postal : Ville :

Numéro de SIRET :

Versement possible jusqu'au 31 mai 2022

Versement :

Par virement :
Bordereau à retourner par mail à
gestionnaire.0441613p@ac-nantes.fr

IBAN : FR76 1007 1440 0000 0010 0111 224
BIC : TRPUFRP1

En indiquant votre numéro de SIRET ou votre raison sociale dans la référence du virement

Par chèque :
à l'ordre de l'agent comptable du Collège Pierre Norange

Chèque n° :

Banque :

A retourner à l'adresse :
Collège Pierre Norange
66 route de Trébale
44600 Saint Nazaire

Date :

Cachet de l'entreprise :

Vos contacts : le collège 02.51.76.60.30

Le Chef d'établissement : M. Juteau
La Gestionnaire : Mme Delaunay
La Directrice de la Segpa : Mme Avédissian